



Bien gérer votre argent

Comment économiser avec
une carte de crédit

Si vous voulez savoir ...

- Comment économiser avec une carte de crédit à taux réduit ou une marge de crédit
- Comment économiser de l'argent en effectuant des paiements tôt entre les relevés
- Des conseils pour utiliser un solde créditeur de manière judicieuse

...ce livret vous sera utile !



À propos de l'ACFC

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) est une agence du gouvernement du Canada. Elle a été créée pour protéger les droits des consommateurs et les informer au sujet des produits et services financiers.

Notre façon de vous protéger

Nous nous assurons que les institutions financières réglementées par le gouvernement du Canada respectent les mesures de protection des consommateurs prescrites par les lois et les règlements adoptés par le gouvernement fédéral. Nous veillons également à ce qu'elles respectent leurs propres codes de conduite et les engagements qu'elles ont pris envers vous comme consommateur.

Si vous aimeriez en savoir plus sur la protection des consommateurs et sur les codes de conduite de l'industrie, veuillez communiquer avec nous.

Notre façon de vous informer

L'ACFC fournit des renseignements, des conseils et des outils pour vous aider à protéger vos droits et à magasiner pour trouver les produits ou les services qui répondent à vos besoins. Vous pouvez obtenir cette information par téléphone, par correspondance, ou à travers notre site Web et nos publications.

Table des matières

À propos de <i>Les cartes de crédit : à vous de choisir</i>	1
Économiser avec une carte de crédit à taux réduit ou une marge de crédit	4
Économiser en effectuant des paiements entre les relevés	6
Effectuer vos paiements de carte de crédit	8
Quelles sont les conséquences d'un paiement en retard?	8
Comment vous assurer que votre paiement n'est pas en retard	9
Comment utiliser un solde créditeur de manière judicieuse	13
Votre solde créditeur vous rapportera-t-il des intérêts?	15
Conseils pour économiser avec des soldes créditeurs	15

À propos de *Les cartes de crédit : à vous de choisir*

La collection *Les cartes de crédit : à vous de choisir* explique les caractéristiques et coûts des cartes de crédit. Les autres documents disponibles qui font partie de la collection *Les cartes de crédit : à vous de choisir* sont indiqués ci-dessous.

Comment tirer profit d'une carte de crédit : comprendre les termes et conditions de votre carte

Voulez-vous économiser de l'argent et éviter des problèmes avec votre carte de crédit? En comprenant les bénéfices et risques de votre carte, comment votre société émettrice de cartes de crédit calcule vos frais d'intérêt et comment profiter de taux d'intérêt de lancement peu élevés, vous tirerez un plus grand profit de votre carte de crédit. *Comment tirer profit d'une carte de crédit* vous donne ces renseignements, et bien plus.

Vos droits et responsabilités : le coût d'emprunter avec une carte de crédit

C'est bien important de connaître les droits et responsabilités impliqués dans une carte de crédit. Ceci peut vous amener à épargner du temps et de l'argent, et vous aidera à éviter les problèmes financiers. *Vos droits et responsabilités* vous explique ceci.

Bien gérer votre argent : comment économiser avec une carte de crédit

Aimeriez vous réduire votre taux d'intérêt, utiliser votre solde créditeur de façon judicieuse et vous assurer que vos paiements mensuels ne sont jamais en retard? **Bien gérer votre argent** vous indiquera comment y arriver.

Les cartes de crédit avec garantie

Le tableau comparatif *Cartes de crédit avec garantie* comporte des renseignements utiles sur ce sujet et vous permet de comparer les différentes cartes de crédit avec garantie disponibles au Canada. Si vous avez eu de la difficulté à obtenir une carte de crédit sans garantie, le tableau comparatif *Cartes de crédit avec garantie* pourrait vous être utile.

Tableaux comparatifs des cartes de crédit

Les feuillets suivants comparent les caractéristiques et les coûts de plusieurs cartes de crédit émises par les sociétés de cartes de crédit au Canada :

- cartes de crédit standard (à taux réduit et à taux régulier)
- cartes de crédit or (à taux réduit et à taux régulier)
- cartes de crédit platine (à taux réduit et à taux régulier)
- cartes de crédit en dollars américains
- cartes de crédit pour étudiants (à taux réduit et à taux régulier)
- cartes de crédit avec garantie
- cartes de crédit de commerçant
- cartes de paiement

Les deux tableaux suivants comparent les frais de service de plusieurs sociétés émettrices qui s'appliquent à certaines transactions faites par carte de crédit :

- frais de service sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa, MasterCard et American Express;
- frais de service sur les transactions effectuées par cartes de crédit de commerçant.

Feuille de travail pour vous aider à choisir une carte de crédit

Cette feuille de travail vous aidera à simplifier votre magasinage pour une carte de crédit. Apportez cette feuille de travail avec vous quand vous visitez la société émettrice et remplissez-la. Lorsque vous l'aurez complétée, vous aurez les renseignements dont vous avez besoin pour faire le bon choix d'une carte de crédit.

Glossaire des termes-clés utilisés dans la collection Les cartes de crédit : à vous de choisir

Avance de fonds, délai de grâce, dépôt de garantie, taux d'intérêt annuel, taux préférentiel... vous retrouverez la définition de ces termes et d'autres encore dans le *Glossaire des termes-clés utilisés dans la collection Les cartes de crédit : à vous de choisir*. Plusieurs termes que vous retrouverez dans votre contrat d'adhésion de carte de crédit sont également définis dans cette section.

Économiser avec une carte de crédit à taux réduit ou une marge de crédit

La meilleure façon d'éviter des frais d'intérêt sur votre carte de crédit est d'effectuer un paiement chaque mois pour la totalité de votre solde. Si ce n'est pas possible, vous bénéficieriez peut-être d'une forme de crédit avec un taux d'intérêt inférieur.

- Une des solutions est de vous procurer une carte de crédit à taux réduit. Ces cartes ont habituellement des frais annuels, mais ils pourraient vous être utiles grâce à leur taux d'intérêt d'environ 12 pour cent. Les autres types de cartes de crédit ont un taux d'intérêt annuel variant de 16 à 28.8 pour cent. Certaines sociétés émettrices de cartes de crédit peuvent vous offrir le taux d'intérêt réduit sans changer votre carte de crédit.
- Ou, vous pourriez garder votre carte de crédit à taux régulier (elle a peut-être des caractéristiques supplémentaires intéressantes) et obtenir une marge de crédit. Une marge de crédit a un taux d'intérêt annuel d'environ 9 pour cent, ce qui est encore plus bas qu'une carte de crédit à taux réduit. Pour bénéficier du taux réduit, utilisez votre marge de crédit à chaque mois pour payer votre solde de carte de crédit intégralement. Vous profiterez également de la période sans intérêt sur les nouveaux achats si vous payez avant la date d'échéance indiquée sur votre relevé.

Le tableau suivant indique combien vous pourriez épargner en utilisant une carte de crédit à taux réduit ou une marge de crédit, au lieu d'une carte de crédit avec un taux d'intérêt annuel plus élevé.

	Carte de crédit à taux régulier	Carte de crédit à taux réduit	Marge de crédit
Solde mensuel moyen	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Taux d'intérêt annuel ¹	x 18 %	x 12 %	x 8,75 %
Frais d'intérêt annuels	= 450 \$	= 300 \$	= 218,75 \$
Frais annuels ¹	+ 0 \$	+ 20 \$	+ 0 \$
Coût annuel total	= 450 \$	= 320 \$	= 218,75 \$
Montant total annuel épargné²	–	130 \$	231,25 \$

¹ D'après la moyenne des six grandes banques, caisses et coopératives de crédit figurant dans la collection *Les cartes de crédit : à vous de choisir* pour les cartes à taux réduit et à taux régulier. Pour les marges de crédit, le taux d'intérêt est une approximation de la moyenne de l'industrie en date de novembre 2003 et varie selon l'institution et selon votre cote de crédit.

² Cet exemple part du principe que vous reportez un solde constant de 2 500 \$ et que vous versez les paiements minimums dans le délai prescrit. Dans le cas contraire, votre taux d'intérêt pourrait augmenter ou encore d'autres frais pourraient faire augmenter votre coût global. Si vous comparez les cartes à taux réduit aux cartes de commerçant pour un solde impayé identique, vous pouvez épargner davantage.



Économiser en effectuant des paiements entre les relevés

Si vous ne pouvez pas effectuer un paiement pour la totalité de votre solde de carte de crédit, vous pourriez quand même économiser de l'argent en effectuant un paiement aussitôt que possible *avant* la date d'échéance indiquée sur votre relevé. Cela réduira votre solde quotidien plus tôt. Alors les frais d'intérêt qui vous seront imposés le mois suivant seront basés sur un solde impayé inférieur. L'exemple suivant démontre comment vous pouvez réduire vos frais d'intérêt ainsi.

Exemple : Économiser en effectuant des paiements tôt entre les relevés

Le solde de carte de crédit de M^{me} Tremblay est de 3 000 \$ en date du 20 janvier, et la date d'échéance indiquée sur son relevé est le 19 février. Sa carte a un taux d'intérêt annuel de 18,5 pour cent. Le taux d'intérêt quotidien est donc de 0,05068 pour cent, ce qui apparaît dans les calculs suivants. (Le taux d'intérêt quotidien est le taux d'intérêt annuel, divisé par le nombre de jours dans une année.)

M^{me} Tremblay sait qu'elle ne pourra pas payer son solde intégralement, mais elle a 2 000 \$ qu'elle peut utiliser pour effectuer un paiement partiel. Au lieu d'attendre le 19 février pour effectuer son paiement, elle le fait plus tôt, le 20 janvier. Cela lui permet d'économiser approximativement 12,00 \$ en frais d'intérêt sur son relevé du mois de février, comme le démontre le tableau suivant.



	Aucun règlement hâtif <i>(avec la méthode du solde quotidien moyen)</i>	Paiement hâtif de 2 000 \$ <i>(avec la méthode du solde quotidien moyen)</i>
Du 1 ^{er} au 4 janvier – aucune transaction	0 \$ pour 4 jours	0 \$ pour 4 jours
Du 5 au 19 janvier	0 \$ + achat d'une valeur de 3 000 \$ le 5 janvier = 3 000 \$ pour 27 jours	0 + achat d'une valeur de 3 000 \$ le 5 janvier = 3 000 \$ pour 15 jours
Du 20 au 31 janvier		3 000 \$ – paiement de 2 000 \$ le 20 janvier = 1 000 \$ pour 12 jours
Calcul du solde quotidien moyen	$(0 \$ \times 4 \text{ jours}) + (3\,000 \$ \times 27 \text{ jours})$ cycle de facturation de 31 jours = solde quotidien moyen de 2 612,90 \$	$(0 \$ \times 4 \text{ jours}) + (3\,000 \$ \times 15 \text{ jours})$ $+ (1\,000 \$ \times 12 \text{ jours})$ cycle de facturation de 31 jours = solde quotidien moyen de 1 838,71 \$
Total des frais exigés	Solde quotidien moyen x taux quotidien en pourcentage x nombre de jours du cycle de facturation $2\,612,90 \$ \times 0,05068 \% \times 31 \text{ jours} = \mathbf{41,05 \$}$	Solde quotidien moyen x taux quotidien en pourcentage x nombre de jours du cycle de facturation $= 1\,838,71 \$ \times 0,05068 \% \times 31 \text{ jours} = \mathbf{28,89 \$}$
Total des frais d'intérêt épargnés	0 \$	12,16 \$

Malgré le fait que ses économies de 12,16 \$ ne semblent pas énormes, M^{me} Tremblay a effectivement diminué ses frais d'intérêt du mois de février de *29,6 pour cent*. Sur une plus longue période, réduire vos frais d'intérêt de cette façon pourrait vous épargner beaucoup d'argent, surtout si vous reportez un gros solde chaque mois.

Effectuer vos paiements de carte de crédit

C'est très important d'effectuer vos paiements de carte de crédit à temps. Si vous ne le faites pas, vous vous ferez imposer des frais d'intérêt supplémentaires. De plus, vous vous exposerez à des pénalités telles qu'une hausse du taux d'intérêt annuel de votre carte. Votre société émettrice pourrait également annuler votre carte.

Quelles sont les conséquences d'un paiement en retard?

Si vous n'effectuez pas votre paiement de carte de crédit par la date indiquée sur votre relevé de compte, vous devrez payer des frais d'intérêt calculés sur le montant total de votre solde, jusqu'à ce que vous l'ayez payé intégralement. Cela pourrait aussi nuire à vos antécédents en matière de crédit.

De plus, si votre émetteur de cartes de crédit utilise la « méthode 2 » pour calculer la période sans intérêt, vous perdrez automatiquement l'avantage de la période sans intérêt pour tous les nouveaux achats qui figureront sur votre prochain relevé. Autrement dit, le mois prochain, vous paierez des intérêts sur tous les nouveaux achats que vous aurez effectués, même si vous réglez votre solde au complet par la date d'échéance. Pour une explication de la méthode 2, consultez la publication *Comment tirer profit d'une carte de crédit*.

Comment vous assurer que votre paiement n'est pas en retard

Puisqu'il est tellement important d'effectuer vos paiements mensuels par la date d'échéance, c'est une bonne idée d'être au courant du temps de traitement requis. Par exemple, si vous effectuez un paiement pendant la fin de semaine ou un jour férié, il ne sera traité que le premier jour ouvrable qui suit cette fin de semaine ou ce jour férié. Si vous connaissez ces délais, vous aurez une meilleure chance d'assurer que votre paiement se rende à temps.

Pour savoir combien de temps il faut compter pour le traitement de votre paiement, voir les modes de paiement suivants. Étant donné que ces exemples décrivent le temps que prend *généralement* le traitement des factures, demandez à votre société émettrice de cartes de crédit s'il applique le même temps de traitement.



Option 1 : Envoi d'un chèque par courrier régulier

Comptez entre quatre et cinq jours ouvrables (du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés) avant que votre paiement parvienne à l'émetteur de cartes de crédit. Habituellement, l'émetteur de cartes de crédit dépose les chèques le jour où il les reçoit (sauf si ce n'est pas un jour ouvrable) et il considère que vous avez payé votre facture ce jour-là (à moins qu'il ne s'agisse d'un chèque postdaté).

Conseils

- Certains émetteurs de cartes de crédit acceptent les chèques postdatés. Si c'est le cas, envoyez votre paiement dès que vous recevez votre facture de carte de crédit.
- Si vous n'utilisez pas un chèque postdaté, envoyez votre paiement bien avant la date d'échéance inscrite sur votre facture.
- Veillez à avoir suffisamment de fonds dans votre compte pour couvrir le chèque, afin d'éviter qu'il vous soit retourné comme chèque sans provision (CSP). Sinon, vous devrez payer des frais d'intérêt sur le montant dû, jusqu'à ce que vous l'ayez payé intégralement. Il se pourrait aussi que l'émetteur de cartes de crédit et votre institution financière vous imposent des frais pour un chèque sans provision.

Option 2 : Au guichet d'une institution financière

Si vous payez en **espèces, en retirant de l'argent** de votre compte, ou par **chèque**, le préposé appose le timbre dateur sur votre facture et le talon (la partie détachable de la facture) et considère que vous avez effectué votre paiement à **la date indiquée**. Les paiements effectués pendant les heures d'ouverture prolongées (durant les fins de semaine ou après 15 h) sont considérés comme ayant été effectués le jour ouvrable suivant.

Conseils

- Avant de vous rendre au guichet d'une institution, assurez-vous de connaître les institutions financières qui accepteront le règlement de votre facture. Renseignez-vous auprès de votre émetteur de cartes de crédit ou vérifiez votre relevé de compte.
- Si vous payez par chèque, veillez à avoir suffisamment de fonds dans votre compte pour couvrir le chèque, afin d'éviter qu'il vous soit retourné comme chèque sans provision (CSP). Sinon, vous devrez payer des frais d'intérêt sur le montant dû, jusqu'à ce que vous l'ayez payé intégralement. Il se pourrait aussi que l'émetteur de cartes de crédit et votre institution financière vous imposent des frais pour un chèque sans provision.

Option 3 : À un guichet automatique bancaire (GAB)

Si vous **n'avez pas à déposer le talon** (vos paiements de factures apparaissent automatiquement sur l'écran) on considère que vous avez effectué votre paiement **ce jour-là**, à condition que vous l'ayez fait avant 15 h. Si vous **payez après les heures normales de bureau** (pendant la fin de semaine ou un jour férié, ou après 15 h), le paiement de votre facture **sera considéré comme ayant été effectué le jour ouvrable suivant**.

Si vous **déposez le talon** dans une enveloppe, votre paiement sera considéré comme ayant été effectué **le jour ouvrable suivant**, car le personnel de la succursale doit avoir le temps de vider les GAB et de vérifier le contenu des enveloppes.

Option 4 : Par téléphone ou Internet

Si vous effectuez un paiement pendant les heures ouvrables (avant 15 h), **on considère que vous avez effectué votre paiement à cette date**. Si vous **payez après les heures de bureau** (pendant la fin de semaine ou un jour férié, ou après 15 h), votre paiement **sera considéré comme ayant été effectué le jour ouvrable suivant**.

Option 5 : Accord de paiements préautorisés

Pour payer vos factures de carte de crédit de cette façon, vous devez signer un **accord de paiements préautorisés**, qui autorise l'émetteur de cartes de crédit à retirer des fonds de votre compte bancaire. L'accord précise les conditions des retraits de votre compte et, entre autres, il indique :

- le montant qui doit être retiré chaque mois, la mesure dans laquelle il s'agit d'un montant fixe ou d'un montant qui varie selon le solde de votre compte de carte de crédit (par exemple, le solde total dû ou simplement le paiement minimal requis);
- la date à laquelle le montant sera retiré de votre compte.

Le paiement de vos factures **sera effectué à la date d'échéance** qui figure sur votre relevé, car l'émetteur de cartes de crédit retirera les fonds de votre compte bancaire ce jour-là.

Conseils

- Surveillez vos paiements pour vous assurer que vous avez suffisamment de fonds dans votre compte pour couvrir tous les retraits. Si un paiement préautorisé est retourné pour chèque sans provision (CSP), vous devrez payer des frais d'intérêt sur le montant dû, jusqu'à ce que vous l'ayez payé intégralement. Il se pourrait également que l'émetteur de cartes de crédit et votre institution financière vous imposent des frais pour un chèque sans provision.
- Si vous décidez d'annuler l'accord de paiements préautorisés, vous devez le faire savoir par écrit et envoyer votre avis à l'émetteur de cartes de crédit, en conservant une copie pour vos dossiers.

Comment utiliser un solde créditeur de manière judicieuse

Si vous effectuez un paiement qui est supérieur à votre solde, vous aurez un solde créditeur dans votre compte de carte de crédit. Ceci peut arriver dans les situations suivantes :

- Vous n'étiez pas certain du montant à payer (par exemple, si vous aviez perdu votre relevé de compte ou si vous étiez en vacances lorsque votre relevé est arrivé par la poste) et conséquemment, vous avez payé un montant supérieur pour vous assurer de couvrir le solde au complet, ou
- Vous avez retourné un item acheté chez un marchand après la date du relevé, et vous n'avez pas utilisé l'argent remboursé pour effectuer d'autres achats.

Certaines sociétés émettrices de cartes de crédit vous enverront un chèque si le compte de votre carte de crédit enregistre un solde créditeur pendant un certain temps. D'autres vous offriront ce service seulement sur demande, moyennant des frais.

Si vous ne recevez pas de chèque, il serait sage d'utiliser ce solde créditeur en effectuant seulement des achats essentiels sur votre carte de crédit, tel que l'épicerie ou l'essence.

Ou, vous pourriez effectuer un retrait à un guichet automatique bancaire (GAB). Cependant, cela pourrait vous coûter plus cher que vous ne le pensez, car votre transaction sera considérée comme une avance de fonds, et vous aurez possiblement à déboursier les frais suivants :

- des frais de transaction pouvant représenter jusqu'à 4 pour cent du montant de l'avance. Ces frais varient selon la société émettrice de cartes de crédit (pour plus de détails, consultez les tableaux comparatifs *Frais de service*, figurant dans la collection *Les cartes de crédit : à vous de choisir*);
- des frais d'intérêt sur l'avance de fonds, à compter de la date à laquelle vous effectuez le retrait jusqu'à ce que vous ayez remboursé le plein montant.

L'exemple suivant explique ce principe.

Exemple : annuler un solde créditeur en prélevant une avance de fonds

Date du relevé	Détails
30 avril	Le relevé de carte de crédit du mois d'avril de Nathalie indique un solde créditeur de 500 \$.
5 mai	Nathalie décide de retirer les 500 \$ à un GAB.
31 mai	<p>Le relevé du mois de mai de Nathalie indique les frais suivants :</p> <p>Avance de fonds de 500 \$ (5 mai) + 5,00 \$ de frais d'avance de fonds + 6,59 \$¹ de frais d'intérêt sur l'avance de fonds de 500 \$ – crédit de 500 \$ (solde créditeur) = 11,59 \$</p> <p>Nathalie doit maintenant 11,59 \$, car elle a prélevé une avance de fonds du solde créditeur de son compte.</p>
¹ Taux d'intérêt annuel de 18,5 %, calculé sur 26 jours (du 5 au 31 mai)	



Votre solde créditeur vous rapportera-t-il des intérêts?

Habituellement, un solde créditeur ne rapporte pas d'intérêts. De plus, si vous gardez un solde créditeur dans votre compte pendant une période prolongée, vous pourriez devoir payer des frais pour « compte inactif ». Pour plus de détails, consultez les tableaux comparatifs *Frais de service*, figurant dans la collection *Les cartes de crédit : à vous de choisir*.

Conseils pour économiser avec des soldes créditeurs

- Soyez au courant des frais qui s'appliquent à votre carte de crédit – en particulier ceux qui s'appliquent aux avances de fonds et aux comptes inactifs. Lisez attentivement votre contrat de carte de crédit, ou consultez les tableaux comparatifs *Frais de service*, figurant dans la collection *Les cartes de crédit : à vous de choisir*.
- Au lieu d'effectuer une avance de fonds pour annuler le solde créditeur de votre compte, utilisez le solde pour effectuer des achats essentiels, tel que l'épicerie ou l'essence.



Comment communiquer avec nous

*Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, rue Laurier Ouest
Édifice Enterprise, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9*

*Téléphone (sans frais) : 1 866 461-2232
Télécopieur (sans frais) : 1 866 814-2224
Site Web : www.acfc-fcac.gc.ca*

Adresses électroniques :

*Renseignements généraux : info@acfc-fcac.gc.ca
Publications : pub@acfc-fcac.gc.ca*